

Ecole élémentaire publique Benoîte Groult
Procès-verbal du conseil d'école
Lundi 8 novembre 2021

Heure de début : 18h00

Membres du conseil présents	
Les représentants élus des parents	M Guyavarch, Mme Mahoic, Mme Kissel, Mme Le Bloa, Mme Condat
Les représentants de la municipalité	M. Le Guennec, adjoint aux affaires scolaires Mme Fauque, responsable du service éducation jeunesse
Le Délégué Départemental de l'Education Nationale	Mme Dedourge
Les enseignants	Mme Viganne, Mme Couet, Mme Morlec, Mme Gouriou, Mme Keraval

Absence(s) excusée(s)	M. Sénac, inspecteur de l'Education Nationale Mme Horel, Mme Le Moën, représentants de parents
------------------------------	---

Ordre du jour :

- 1- Conseil d'école : présentation des membres, rôle et règles
- 2- Bilan de la rentrée : répartition, effectifs
- 3- Vote du règlement intérieur
- 4- Protocole sanitaire
- 5- Projets pédagogiques et vie scolaire
- 6- Exercices de sécurité

1-Conseil d'école : rôle et présentation des membres

Le conseil d'école est composé :

- du directeur ou de la directrice de l'école,
- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- de l'inspecteur de circonscription
- du maire et/ou du conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- des représentants de parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, soit 5 titulaires pour l'école Benoite Groult,
- d'un délégué départemental de l'éducation Nationale.
- en cas de besoin, d'autres personnes peuvent y assister.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.

Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Après le conseil, le directeur de l'école et le secrétaire de séance dressent un procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves : panneau d'affichage et site internet de l'école.

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les thèmes suivants: les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions d'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire.

Règles du conseil d'école de l'école Benoite Groult pour l'année 2021-2022.

À chaque conseil d'école, un secrétaire de séance sera désigné. Il s'agit aujourd'hui de Mme Kéralval. À l'issue du conseil d'école, le président de séance, grâce aux notes du secrétaire, rédigera le procès-verbal et le transmettra par mail à tous les membres du conseil d'école. Il sera également affiché sur le panneau. Lors de l'ouverture de chaque conseil d'école, il sera proposé de revenir sur le dernier procès-verbal si un membre en exprime la volonté. Il est décidé qu'en cas d'avis à donner ou de vote à effectuer dans l'année, le vote se fera à main levée. 5 parents élus peuvent voter, si des suppléants sont présents en plus des 5 titulaires, ils ne pourront pas prendre part au vote. Les questions doivent être données par écrit avant le conseil d'école (date indiquée sur l'invitation).

Election des représentants de parents d'élèves :

Sur 180 électeurs, il y a eu 116 votants uniquement par correspondance.

18 votes étaient blancs ou nuls. Il y a donc eu 98 suffrages exprimés, soit un taux de participation de 64,44%.

2-Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur a été établi en tenant compte du règlement type départemental. Aucune modification n'est proposée. Le règlement intérieur est donc adopté pour l'année 2021-2022.

3-Bilan de la rentrée

Voici la répartition et les effectifs des classes en 2021-2022 :

C.P. : 14 élèves avec Laurence COUET

C.E.1 : 19 élèves avec Elodie VIGANNE (du mardi au vendredi) et Caroline DAGORN (lundi)

C.E.2 : 26 élèves avec Nathalie MORLEC

C.M.1 : 26 élèves avec Béatrice GOURIOU (du lundi au jeudi) et Nicolas LE COQ (vendredi)

C.M.2 : 26 élèves avec Guénaëlle KERAVAL

Soit un total de 111 élèves.

Un représentant de parents interroge l'équipe enseignante sur le déséquilibre des effectifs entre les classes. L'équipe enseignante précise qu'un groupe d'élèves de CE2 est parfois accueilli dans la classe de CP. Ce groupe est constitué selon les besoins après concertation entre les enseignantes. Cette organisation pourra être envisagée avec les classes de CM1 et CM2 également plus tard dans l'année en fonction des besoins.

➤ **Les échanges de service**

Les enseignantes des classes de CE2 CM1 CM2 ont la charge de leurs élèves le matin mais elles effectuent des échanges de service l'après-midi.

Ainsi, Mme Morlec a en charge les élèves du CE2 au CM2 en histoire, en anglais et en chorale.

Mme Gouriou assure les séances de géographie et de sciences pour les élèves de CE2 et de CM2.

Mme Kéralval assure les séances d'EPS du CE2 au CM2 et accompagne l'usage du numérique.

4-Présentation du protocole sanitaire.

Face à l'épidémie de COVID-19, des mesures d'hygiène renforcées sont en vigueur depuis la rentrée de septembre, à savoir, un lavage des mains régulier, l'aération des locaux, la désinfection des classes (tables, poignées de portes...) par le personnel communal.

Le temps scolaire est organisé de manière à limiter le brassage entre les différentes classes. Les élèves entrent directement en classe dès 8h35. La récréation du matin se fait en deux temps ; les CP-CM1-CM2 dans un premier temps, puis les CE1-CE2 ensuite. L'après-midi, les classes sont en récréation en même temps mais dans deux zones séparées (CP-CM1-CM2 d'un côté et CE1-CE2 de l'autre).

Le port du masque est obligatoire pour les adultes. Pour les élèves, jusqu'au 8 novembre, le port du masque n'était plus obligatoire, car nous étions soumis au protocole national de niveau 1. Désormais, depuis le 15 novembre, le port du masque est à nouveau obligatoire pour les élèves à l'intérieur des bâtiments.

Protocole en cas de cas confirmé : dès le premier cas avéré chez un élève, la règle qui s'applique est la fermeture de la classe pendant 1 semaine. La poursuite des apprentissages se fera alors à distance par mail.

Les représentants de parents d'élèves désireraient avoir davantage de communication par mail à propos du protocole sanitaire. En effet, le protocole a été présenté aux parents lors des réunions de rentrée dans les classes mais n'ayant pas évolué depuis, il n'a pas fait l'objet d'un envoi par mail aux familles.

Le protocole national sur lequel nous nous appuyons est disponible en ligne sur le site de l'école <https://ecole-bourg-clohars-carnoet.ac-rennes.fr> dans la rubrique « informations sanitaires 2021-2022 ».

Les parents s'interrogent également sur les répercussions du port du masque sur les apprentissages. L'équipe enseignante répond que l'impact est différent en fonction des niveaux et des disciplines enseignées.

5-Projets pédagogiques et vie scolaire

Evaluations:

Les élèves des classes de CP et de CE1 ont passé des évaluations nationales au mois de septembre.

Elles permettent de dresser un bilan individuel en français et maths, ce qui permet d'ajuster l'enseignement.

Chaque famille a reçu les résultats de ces évaluations et un entretien individuel avec les familles a permis de discuter des compétences qui demandent à être renforcées.

Les CP passeront une seconde évaluation en janvier pour observer les progrès.

En début d'année, pour permettre d'accompagner au mieux les élèves, un dispositif a été mis en place pour permettre de travailler en petits groupes d'élèves. Ainsi, l'enseignante de la classe de petite section est venue chaque jour pendant trois semaines pendant le temps de sieste pour prendre en charge un groupe d'élèves de CE1 afin de travailler la lecture.

De même, les enseignantes de moyenne section et grande section sont venues lors des après-midi longues, pendant 30 minutes travailler avec un petit groupe d'élèves de CE2, de CM1 et de CM2. Ce dispositif permet sur des temps donnés d'avoir plus de maîtres que de classes et d'apporter une aide rapide et ciblée. Cela se déroule sur le temps de classe donc aucune autorisation n'est sollicitée auprès des parents.

Le reste de l'année, les enseignantes évaluent leurs élèves sur les notions étudiées par des exercices écrits d'évaluations et par l'observation des élèves en classe.

Les parents recevront le format papier du livret scolaire de leur enfant deux fois dans l'année, en février et en juin.

Tout au long de l'année, les élèves peuvent être amenés à participer à des activités pédagogiques complémentaires (APC). Ces activités sont menées par les enseignantes, les journées courtes, de 15h à 15h40. Ce temps permet de travailler une notion avec un petit groupe d'élèves. Les autorisations ont été demandées au début de l'année.

•En ce qui concerne les activités pédagogiques sportives, une question a été adressée par les représentants de parents à propos des séances de natation.

Les parents se demandent si des solutions sont envisagées pour combler le manque de séances de piscine effectuées par certaines classes en raison du COVID.

L'éducation nationale est consciente du retard pris par certains élèves en natation. Pour résoudre ce problème, il a été proposé aux élèves de CM1 de participer, en début d'année, à un apprentissage massé, c'est à dire, deux séances par semaine pendant 3 semaines.

Malheureusement, le planning d'accueil de la piscine ne coïncidait pas avec l'emploi du temps de l'école et de la classe de CM1, avec deux journées courtes et des écoles déjà inscrites sur les journées longues, il n'a pas été possible de se positionner sur ces séances.

Les parents d'élèves sont inquiets pour les élèves qui sont en difficultés en natation et s'interrogent sur la pertinence des activités nautiques (voile, kayak) alors que tous les élèves ne sont pas encore à l'aise dans l'eau. L'équipe enseignante n'a malheureusement pas de solution à apporter, car la piscine n'a qu'un nombre limité de créneaux à proposer à chaque école. Il est rappelé que pour participer aux activités nautiques, un test d'aisance aquatique est exigé.

Si le contexte sanitaire le permet, les séances reprendront pour les élèves de CP CE1 CE2 dans l'année scolaire. Les élèves de CM1 et de CM2 ont participé à des séances de vélo avec Mme Keraval. Dans un premier temps, les séances se sont déroulées à l'école avec la seule présence de l'enseignante. Pour avoir l'autorisation d'effectuer des séances de vélo en dehors de l'école, nous devons, comme pour la piscine, être accompagnées par des parents qui possèdent une habilitation. Ainsi, 5 nouveaux parents de l'école ont obtenu cet agrément au mois d'octobre et pourront accompagner les classes en sortie.

En ce qui concerne les activités nautiques, les élèves de CE2 participeront à 8 séances de surf à partir du mois de mai. Les CM2 participeront à des séances de voile.

Ces séances sont financées par la commune de Clohars Carnoët.

Les élèves de CM1 participeront de leur côté à des séances de kayak, financées par l'amicale laïque.

•En ce qui concerne le **parcours artistique et culturel**,

Les élèves de CP et CE1 sont inscrits dans le dispositif école et cinéma. Les élèves assisteront à la projection de 4 films dans l'année au cinéma Le Kerfany. Une participation de 4 € sera demandée aux familles. Le reste sera subventionné par l'Amicale Laïque. Le transport est pris en charge par Quimperlé communauté.

Dans le domaine de la littérature, comme depuis plusieurs années, l'école participe au dispositif « Dis-moi ton livre ». Il s'agit de découvrir une sélection de 5 livres par niveau d'âge et d'élire son livre préféré au mois de mai. Ce voyage lecture est proposé à tous les enfants de Quimperlé Communauté. En complément, la classe de CP participera également au festival rêves d'océans.

L'édition 2021 de « La p'tite lessive » avait pour thème « Qui suis-je ? » : des fils à linge étaient tendus à l'extérieur de l'école. Les élèves et les familles étaient invités à accrocher une réalisation (dessin, peinture, collage, photomontage, photographie, poésie visuelle, conception numérique...) en format A4 à l'aide de pinces à linge pour une durée limitée à une journée. Cette manifestation a eu lieu lundi 18 octobre.

•Dans le cadre du **parcours éducatif citoyen**, le projet d'aménagement de la cour va se poursuivre cette année.

Depuis 2019, une réflexion est engagée sur l'aménagement de la cour. Les élèves ont réfléchi à un réaménagement et ils ont été accompagnés par un paysagiste et un architecte. Des changements ont donc déjà eu lieu : tracés au sol, nouvelle disposition des espaces de la cour, création de zones avec copeaux... Les prochaines étapes à venir sont :

-La plantation d'arbres ou arbustes. La mairie réfléchit actuellement au choix des essences. L'association DRE AR VINOJENN a proposé de participer à l'achat des plants. Les élèves seront associées à la plantation.

-La disposition de bancs sur la cour (structure en métal et aménagement en bois)

Dans un dernier temps, des cabanes et des ganivelles seront ajoutées.

La création d'une boîte à livres et d'un hôtel à insectes viendront compléter l'aménagement. Pour cela, nous aimerions associer les parents d'élèves (récupération de matière première, aide au bricolage...)

Depuis 2019, l'école est engagée dans le projet AME (Aire Marine Educative). L'aire marine éducative est une zone maritime littorale de petite taille gérée de manière participative par les élèves et les enseignants de l'école suivant des principes définis par une charte. Après étude de différentes zones de Clohars Carnoët, les élèves ont choisi la plage de Bellangenet. En fin d'année dernière, les élèves de CM1 se sont déjà rendus sur la plage afin de d'apprendre à la connaître. En CM2 cette année, ils vont pouvoir continuer le travail.

L'année dernière, une affiche a été créée par les élèves de CM2 pour informer sur la pollution de l'eau par les déchets qui se retrouvent dans les avaloirs. Cette affiche a été publiée dans le bulletin municipal et elle devrait être installée sur un panneau prochainement.

Dans le cadre de la sensibilisation au respect de l'environnement, les élèves de CP et de CE1 participeront à des animations proposées par l'association Natur'au fil (milieu d'eau douce pour les CP et la faune et la flore du bocage pour les CE1).

À l'occasion de la fête de la science, les élèves de CM1 et de CM2 ont participé à une animation sur le thème des fossiles au début du mois d'octobre. Cette animation se déroulait à la longère. Les élèves de CM2 vont effectuer une liaison avec le collège de Moëlan. Ils se rendront sur place le 13 janvier et le 10 mars.

Du côté des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), des représentants de parents expriment le choix de connaître les objectifs des TAP, le contenu des séances un peu plus en détail.

Mme Fauque, responsable du service éducation-jeunesse, explique que le tableau d'activités proposées aux enfants est consultable sur le site internet de la mairie.

Pour les élèves, du CP au CM2, les activités sont animées par des animateurs communaux ou des intervenants extérieurs. Les enfants s'inscrivent avant chaque période en choisissant une association de 2 activités. Sur l'année, des activités variées sont donc proposées à tous les enfants.

Certains parents aimeraient connaître le contenu des activités car les enfants ne racontent pas toujours les activités en détail. Certains parents ont parfois l'impression d'un écart entre l'activité proposée et ce qui est réellement fait.

Les parents sont donc invités à téléphoner au service jeunesse en cas de question sur les activités. Cependant, Mme Fauque explique qu'il sera impossible de produire un compte-rendu écrit de chaque activité. En effet, l'équipe des TAP est composée de 27 animateurs répartis sur les 4 écoles, il est donc difficile d'envisager un compte-rendu régulier communiqué aux parents. Même si le contenu exact n'est pas communiqué aux parents, les séances sont construites et préparées en amont. Une réunion a lieu tous les jeudis entre les animateurs et l'équipe du service éducation-jeunesse afin de planifier, organiser, échanger à propos des contenus. Pendant le temps d'activité, chaque animateur gère son groupe en respectant les règles de sécurité et le cahier des charges fixé avec le service jeunesse.

Un parent d'élève se questionne sur la possibilité d'un « dépose-minute » devant l'école pour déposer les enfants le matin. Mme Fauque répond que pour des raisons de sécurité, cet aménagement n'est pas envisageable.

Equipements et travaux

Pendant les vacances d'octobre, le revêtement de sol de la classe de CP a été changé. De nouveaux lave-mains vont être installés dans le sas d'entrée près de la classe de CP.

Dans la classe de CE1, un nouveau vidéoprojecteur et un nouvel ordinateur portable ont été installés avec un nouveau tableau.

L'école vient de recevoir un nouvel équipement informatique constitué de 5 nouvelles tablettes, d'un appareil photo numérique, d'un visualiseur, de 5 ordinateurs portables, et de deux bornes wifi. Un lot de 5 robots Thymio est également à se partager avec l'école de Saint Maudet. Ces petits robots permettent de travailler la programmation avec les élèves.

6. Exercices de sécurité :

> Incendie

Le 29 septembre s'est déroulé le premier exercice incendie. Le signal sonore ne s'est pas déclenché. Le signal a donc été donné à voix haute. Cet exercice n'a pas été concluant car nous ne pouvons pas passer l'information dans toute l'école avec le simple usage de la voix. Le dysfonctionnement des boîtiers venait d'une coupure de courant quelques jours plus tôt.

Un second exercice a donc été programmé le 13 octobre. Celui-ci s'est bien déroulé et l'alarme s'est déclenchée.

> PPMS (plan particulier de mise en sûreté)

Il existe deux PPMS distincts (Plan Particulier de Mise en Sécurité) : un concernant les risques majeurs (tempête) et un concernant l'intrusion.

Une information aux familles a été faite grâce à l'annexe 4 du règlement intérieur, distribuée en début d'année à toutes les familles.

L'exercice de confinement en cas d'intrusion a été effectué le mercredi 20 octobre. Les familles et les élèves en étaient informés. Au déclenchement du signal, les élèves et les enseignantes ont appliqué les règles immédiatement. L'exercice s'est bien déroulé.

La présidente du conseil d'école remercie les membres du conseil pour leur présence et lève la séance à 19h45. Le prochain conseil d'école aura lieu le **mardi 8 mars à 18h**.

Secrétaire : Guénaëlle KERAVAL

Présidente : Elodie VIGANNE